

conditions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone en réduisant la production et l'utilisation d'un fumigant, le monobromométhane. Le secteur a démontré sa volonté et sa capacité de s'adapter à ses enjeux environnementaux.

Exemples des mesures prises à ce jour

Certains exemples des activités entreprises dans le but de promouvoir la durabilité de l'environnement révèlent la diversité des enjeux et des types de mesures prises.

En vertu du volet «agriculture durable» du Plan vert, le gouvernement fédéral consacre 138 millions de dollars, sur une période de 6 ans (de 1991-1992 à 1996-1997), pour aider le secteur à poursuivre sa transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. De cette somme, 34 millions ont été affectés aux initiatives nationales, et 104 millions proviennent d'ententes conjointes auxquelles les provinces contribuent à parts égales.

Les ententes fédérales-provinciales pour un environnement durable en agriculture aident les producteurs à concevoir et à réaliser des activités axées sur des enjeux tels que la qualité des eaux, la gestion des déchets et la conservation des sols. Les agriculteurs mettent sur pied des clubs de conservation ruraux et élaborent, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec, des plans d'exploitation écologiques. Dans les Prairies, les syndicats du blé (qui appartiennent aux agriculteurs) ont élaboré des guides sur les plans d'exploitation écologiques que l'on peut utiliser avec d'autres processus de planification de pratiques de conservation à la ferme. Ces initiatives aident les agriculteurs à déterminer leur réussite sur le plan de la gestion de l'environnement et à élaborer des plans de travail pour faire face à d'éventuels risques. Dans la seule province d'Ontario, de 10 000 à 12 000 plans du genre seront achevés d'ici 1997.

Les producteurs de plusieurs provinces élaborent des codes de pratique qui indiquent comment gérer l'environnement. Mentionnons entre autres le code des pratiques agricoles de la Colombie-Britannique en matière de gestion des déchets. Ce code fixe des normes de production rigoureuses qui limitent la dégradation de l'environnement.

Comme le secteur agricole peut être une source de pollution des eaux, de nombreuses activités visent à réduire ses répercussions sur la qualité des eaux. Saint-Laurent Vision 2000, plan d'action élaboré conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec, vise la conservation, la protection et la remise en état du fleuve Saint-Laurent. Un volet de ce plan d'action porte sur la pollution agricole de source diffuse dans les bassins versants fortement cultivés.

L'industrie de l'agrochimie intervient également dans ce domaine. Parmi les exemples, mentionnons le Programme de gestion responsable de l'industrie qui vise à réduire les répercussions environnementales et les risques pour la santé, la brochure de l'Institut

En janvier 1995, le gouvernement fédéral a annoncé une réforme majeure du régime de réglementation des pesticides dont la durabilité de l'environnement sera une caractéristique importante. Le nouveau régime permettra au public de participer à la prise de décisions entourant l'homologation des pesticides, facilitera l'homologation de pesticides plus sécuritaires, assurera l'élaboration d'une politique de réduction des risques, y compris l'utilisation réduite de tels produits, et permettra aussi d'envisager de nouvelles méthodes en remplacement des pesticides de nature chimique. Il fournira aux agriculteurs, aux forestiers et aux autres utilisateurs de nouveaux outils et de nouvelles stratégies visant la lutte antiparasitaire préventive, lesquels seront efficaces, sécuritaires et écologiques.